

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GENNEVILLIERS

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DONT LA DEMANDE N°09203616E0008 A ETE DEPOSEE LE 3 MARS 2016 PAR LA SOCIETE VAILOG HOLDING FRANCE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION PORTUAIRE EMBRANCHEE A VOCATION D'ENTREPOTS POUR UNE SURFACE DE PLANCHER DE 59 083, 4 M² ET DE BUREAUX POUR UNE SURFACE DE PLANCHER DE 3 830,2 M², SOIT AU TOTAL 62 913,6 M²

En application de l'arrêté municipal du 30 novembre 2016 il sera procédé

du 9 janvier 2017 au 10 février 2017 inclus,

soit pendant 33 jours consécutifs à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire dont la demande n° 09203616E0008 a été déposée le 3 mars 2016 par la société Vailog Holding France pour la construction d'une installation portuaire embranchée à vocation d'entrepôts pour une surface de plancher de 59 083,4 m² et de bureaux pour une surface de plancher de 3 830,2 m², soit au total 62 913, 6 m².

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique (comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) et consigner toute observation éventuelle sur un registre mis à disposition du public du 9 janvier 2017 au 10 février 2017 inclus, aux heures d'ouverture au public des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17h30, exception faite pour le vendredi après-midi où ils ne pourront être consultés que jusqu'à 16 heures, ainsi que les jours fériés, les samedis, dimanches. Les observations peuvent également être adressées par écrit à la mairie de GENNEVILLIERS à l'attention personnelle du commissaire-enquêteur ou à l'adresse électronique suivante : droit-des-sols@ville-genevilliers.fr

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de GENNEVILLIERS dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées est Mme Sabine Johana HUTTER, 20 rue Brunel 75 017 Paris.

Monsieur Adrian BOROS, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Michel FORMENTO est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête publique est situé en Mairie de GENNEVILLIERS au centre administratif W. L'HUILLIER : Direction du droit des sols - 177 avenue Gabriel Péri - 15^{ème} étage.

Monsieur Adrian BOROS commissaire-enquêteur titulaire, ou son suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

En Mairie de GENNEVILLIERS dans les lieux précités :

- **le lundi** **9 janvier 2017** de **13H30** à **17H30**
- **le lundi** **23 janvier 2017** de **13H30** à **17H30**
- **le mardi** **31 janvier 2017** de **13H30** à **17H30**
- **le vendredi** **10 février 2017** de **13H30** à **16H00**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions motivées seront, sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de GENNEVILLIERS, Centre administratif W. L'HUILLIER/Direction du droit des sols - 177 avenue Gabriel Péri – 15^{ème} étage.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le Maire de Gennevilliers du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur. A l'issue de cette instruction, le Maire de Gennevilliers rendra sa décision.

Le Maire de Gennevilliers

